

SSIAD

REF : SSIAD2014001

Signataire : Monsieur CAROUX

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Véronique LE BIHAN

OBJET : Convention réglant les relations entre le Service des Soins infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et les infirmiers libéraux diplômés d'Etat.

EXPOSE :

Le SSIDPAAH intervient auprès de personnes âgées ou handicapées qui entrent dans une forte dépendance nécessitant l'intervention d'aides-soignants.

Ces personnes ont parfois déjà un(e) infirmier(ère) libéral(e) intervenant pour des soins techniques. Le service se doit de laisser le libre choix de la poursuite de ces interventions. Dans ce cas, il rémunère les actes effectués par ces intervenants(es).

Ces actes sont prévus au budget du service fixé par l'Agence régionale de Santé (ARS).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre monsieur KALACHE Mohieddine et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de l'Autonomie

SSIAD

REF : SSIAD2014001

Signataire : Monsieur CAROUX

OBJET : Convention réglant les relations entre le Service des Soins infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et les infirmiers libéraux diplômés d'Etat.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de signer les conventions avec monsieur KALACHE Mohieddine, Infirmier libéral Diplômé d'Etat et le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH).

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer les projets de convention avec monsieur KALACHE Mohieddine, Infirmier libéral Diplômé d'Etat et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers.

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint Tedjini-Michel MAÏZA